

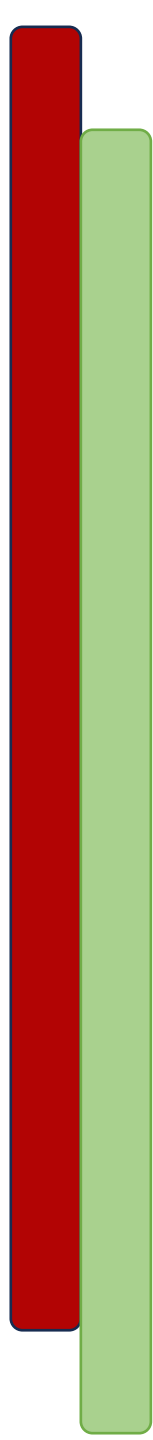


E828v CM 28z C8f_8Gv8z Ev`-fsKf`8z`EGE
 i 6:π Ü Cπ, C ≥π sπ Δπ Aπ · π: π š

PROCASEF: Le Projet de Sécurisation Foncière en zone Rurale et Périurbaine de l'Etat du Sénégal


$$W \in \mathcal{O}(\pi_{1S}) \quad \text{and} \quad \pi_{1S} \in \pi_{1S} \dots \pi_{1S} \dots$$

s†1†_†€Z8ó8; z]·∫«†€



PLAN DE LA PRESENTATION

1. Synopsis
2. Justification, principes & objectifs
3. Organisation & mise en œuvre
4. Services fournis
5. À propos du renforcement de capacités
6. Plus d'informations

SYNOPSIS (1/2)

DONNEES GENERALES

Tutelle: Ministère des Finances et du Budget

Durée / Période : 5 ans – Août 2021 à Juillet 2026

Financement : 80 millions USD (40 milliards Fcfa)

Bailleurs :



SYNOPSIS (2/2)

- f Ü 8vCÜv8 G8f Gv s KMÜ8 ` ÇMT Z8

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES CIBLES DU PROCASEF



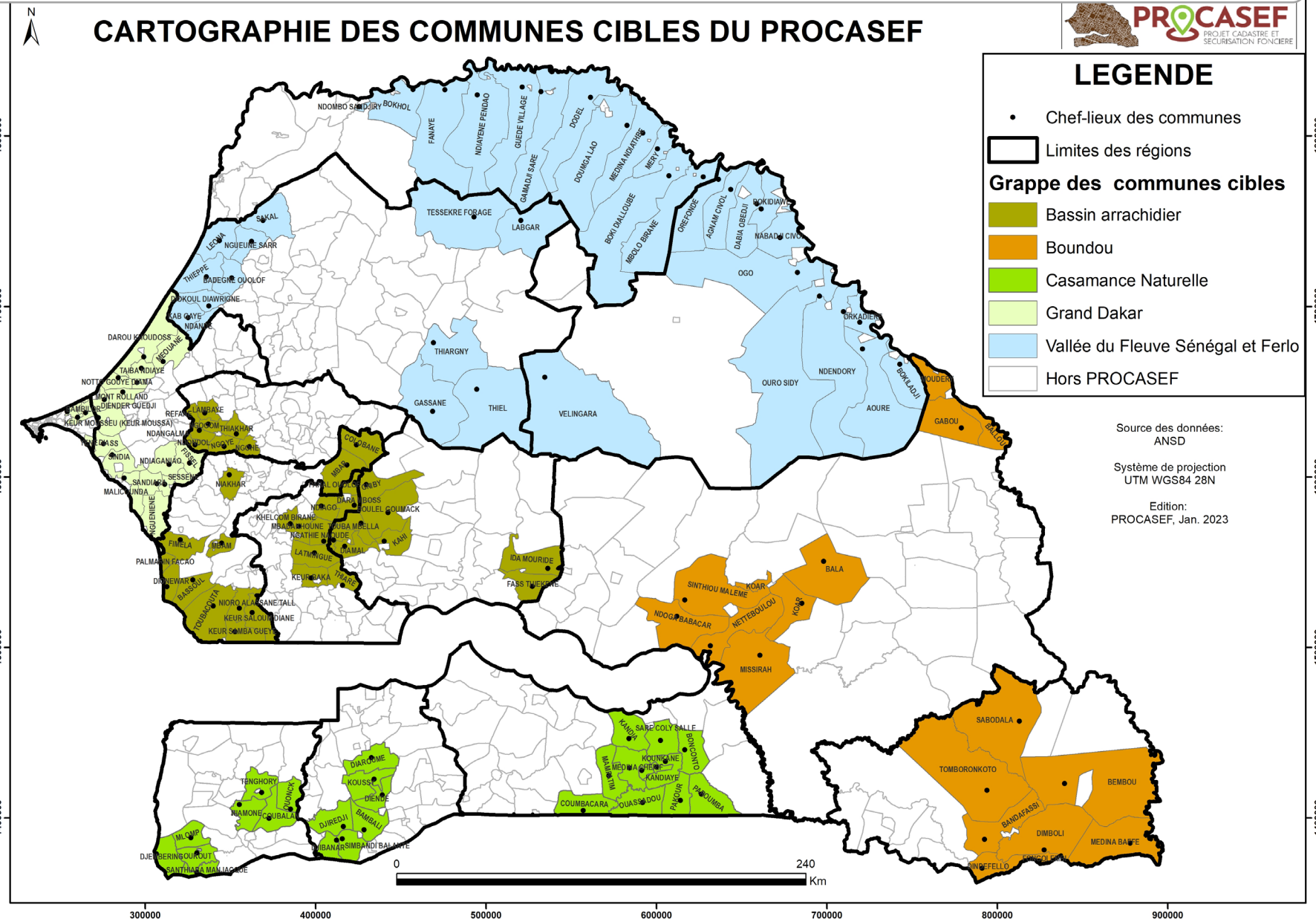
LEGENDE

- Chef-lieux des communes
- ▭ Limites des régions
- Grappe des communes cibles**
 - Bassin arrachidier
 - Boundou
 - Casamance Naturelle
 - Grand Dakar
 - Vallée du Fleuve Sénégal et Ferlo
 - Hors PROCASEF

Source des données:
ANS

Système de projection
UTM WGS84 28N

Edition:
PROCASEF, Jan. 2023



14 Régions

33 Départements

56 Arrondissements

138 Communes

5 Grappes

JUSTIFICATION, PRINCIPES & OBJECTIFS

- 2v8 Z8G Z28 Z G8zQT 2ÜEf` - 8v vÜv Z Üz8` 8G Z ɔ́:

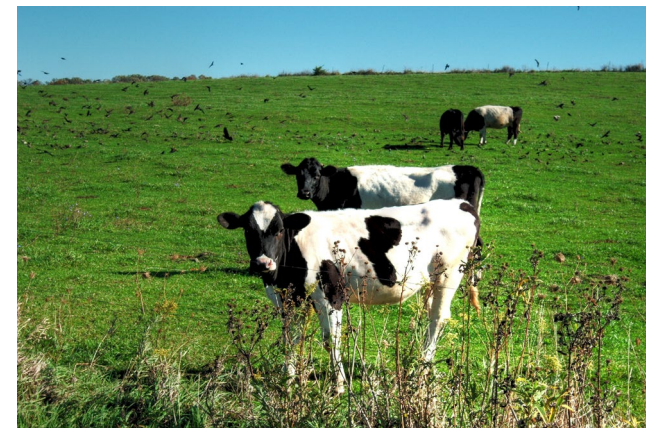
-  Superficie Sénégal = 196 720 km² dont 19 % de terres arables
-  Modes d'agriculture : Familial et Agro Business
-  La loi 64-46 du 17 Juin 1964 instituant le Domaine National (95% du territoire), Objectif développement des zones de terroir dont la population est essentiellement rurale et pour qui l'agriculture constitue la principale source de revenus
-  À côté du domaine National, le domaine de l'État est régi par la loi n° 76-66 du 2 Juillet 1976 portant Code du Domaine de l'État applicable au domaine public et privé de l'État.
-  Le « domaine » privé des particuliers est désormais couvert par la loi n° 2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la propriété foncière dont son décret d'application n'est pas encore élaboré.

CONTRAINTES DE GESTION DU FONCIER (2/6)

- La loi 64-46 sur le Domaine national présente de nombreuses incertitudes, obsolescences, incomplétudes et anachronismes.
- Un pluralisme juridique qui conduit à une situation d'incertitude normative avec une concurrence de la loi et de la coutume.
- L'absence de maîtrise de l'espace et des outils de gestion du foncier
- Contraintes liées à la sécurisation des terres pastorales
- Retard de la réforme du foncier



Habitat semi rural



Terre pastorale non maitrisée

EXPERIENCES MAJEURES DU SENEGAL EN GESTION FONCIERE (3/6)

- ✓ La première expérience PACR a expérimenté de 2008 à 2013 un projet d'Appui aux Collectivités locales financé par l'AFD avec une composante foncière. Ce projet a appuyé à la mise en œuvre des POAS, des documents fonciers et des procédures d'affectation des terres.
- ✓ La deuxième expérience avec le MCA Sénégal a effectué ses études préparatoires en 2008 et la mise en œuvre de son projet en 2010. Le projet a permis la cartographie et la clarification de la situation foncière de 61 000ha dans le Podor et la vallée du fleuve Sénégal avec une régularisation foncière de plus de 15000 parcelles.
Ce programme a accompagné la mise en place de POAS, de BDD et de SIF, de documents fonciers dans les 9 communes d'intervention ainsi que d'un cadre institutionnel de gestion du foncier (Comité technique d'appui à la sécurisation foncière, comité de gestion et de règlement des différends, comités POAS)
- ✓ La troisième expérience, depuis 2016, le PDIDAS a développé des actions pilotes qui fournissent les bases d'un cadastre en milieu rural. Des bureaux fonciers ont été installés dans les communes autour de Saint-Louis et du lac de Guiers. Ils sont chargés de procéder à la délivrance de « titres d'affectation » conformément à la législation en vigueur sur le Domaine National. Cette action, démarrée en 2017 et inspirée des opérations précédentes, répond à une demande pour mieux formaliser les droits d'usage. Ces droits, habituellement consacrés par des délibérations du conseil communal, font désormais l'objet d'une procédure rigoureuse avec enquête de terrain systématique, cartographie des parcelles, contrôle par une commission ad hoc, inscription dans un registre spécifique, contrôle qualité, intégration dans un Système d'Informations Foncières, attribution d'un NICAD et, in fine, la délivrance d'un titre d'affectation. Cette opération a rencontré un vif succès

Ces 3 expériences ont inspiré le PROCASEF



Le PROCASEF n'affecte pas des terres, cette compétence est légalement confiée aux communes;



Le PROCASEF n'est pas un projet d'immatriculation des terres;



Le PROCASEF n'est pas un projet de fiscalité foncière;

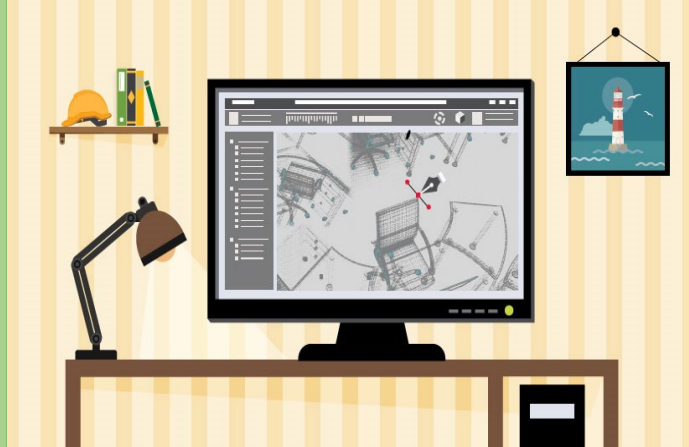


Le PROCASEF fonctionne dans le strict respect des lois et règlements relatifs au foncier;



Le PROCASEF met en place des outils au profit des communes, qui pourront être utilisés en perspective d'une réforme foncière.

f+V8- ÇNÇ 2Üs vf V8Ç ħ·r:



- Accélérer la sécurisation du foncier en milieu rural avec des délibérations sécurisées
- Améliorer le système d'enregistrement et formaliser les droits fonciers dans les zones sélectionnées
- Finaliser la dématérialisation du registre foncier électronique au niveau rural

Z8z í ` Ç G8z 2Üs vf V8Ç· í·í:

- Renforcer et redynamiser les organes locaux de gestion foncière;
- Attribuer et mettre en place un cadastre universel;
- Prendre en compte la discrimination des femmes et des personnes vulnérables dans les processus participatifs d'accès au foncier, susciter une dynamique de sécurisation foncière et favoriser les exploitations familiales et l'extension des bénéficiaires;
- Créer un environnement apaisé pour l'investissement agricole responsable;
- Clarifier l'occupation des terres qui sera un facteur de réduction des conflits et de la facilitation de l'accès des investisseurs au foncier.



ORGANISATION & MISE EN ŒUVRE (1/5)



- 2v8 MzCMÜMT ` 8Z2Üs vf V8Ç

1 Comité de pilotage du projet



1 Unité de Coordination et de Gestion (UCG)

$s \dagger \bar{s} \pi \cdot \dagger \mathbb{C} \pi,$
 $\geq \pi \dagger \mathbb{C} \pi \pi \cdot$
 $\mathbb{U} \mathbb{D} / 4 \pi$

Comités régionaux des parties prenantes

$\mathbb{U} \mathbb{V} \bar{-}$
 $\mathbb{C} \tilde{\mathbb{A}} \mathbb{E},$

$\mathbb{U} \mathbb{V} \bar{-}$
 $\mathbb{E} \dagger \bar{s} \mathbb{C} \mathbb{E} \mathbb{V}$

$\mathbb{U} \mathbb{V} \bar{-}$
 $\mathbb{z} \dagger \mathbb{C} \mathbb{E} \mathbb{T}$
 $\mathbb{Z} \mathbb{A} \mathbb{D} \mathbb{C} \mathbb{E}$

$\mathbb{U} \mathbb{V} \bar{-}$
 $\tilde{o} \mathbb{C} \mathbb{E} \mathbb{D} \mathbb{C} \mathbb{E} \mathbb{A} \mathbb{A}$

$\mathbb{U} \mathbb{V} \bar{-}$
 $\mathbb{G} \dagger \bar{\cdot} \dagger \mathbb{A} \mathbb{A} \mathbb{D} \geq \dagger$

ORGANISATION & MISE EN ŒUVRE (2/5)



-f_sfz `Ç8z fs8v ÇM `8ZZ8z

-f_sfz `Ç8ə

vπ ΔÁAĒ π, CE, šCEŠČÁ,
ΔÁ AĒ π, πš CE/π, šCE ≥ †·, π,
CEΔ†, šDAD π, <| Á, 1 †šCEπ,

-f_sfz `Ç8ю

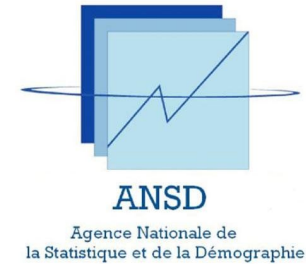
11 DČτ̄ π, ΔÁ† ‡ D π, , ÁDπ· Dπ,
1 †̄ πsvf- z8E1 ÁD π· π«CĒ π̄
, Ğš ‡ †šCEπ† π· šπ, ≥ ÁCE
ΔÁ AĒ ,

-f_sfz `Ç8я

s̄ Á† ÁD/ÁCEπ ≥ CEÁ<Dπ ¶ €Á «
šπ̄ ‡ π ≥ 1/π€Á 1 π̄ € ΔÁ† †šČÁ πš
CE Á† šČÁ ≥ †·, π, πAEπD
ΔÁ AĒ

ORGANISATION & MISE EN ŒUVRE (3/5)

s vÇ8` M8z 28 \_M8 8` f8Ü v8



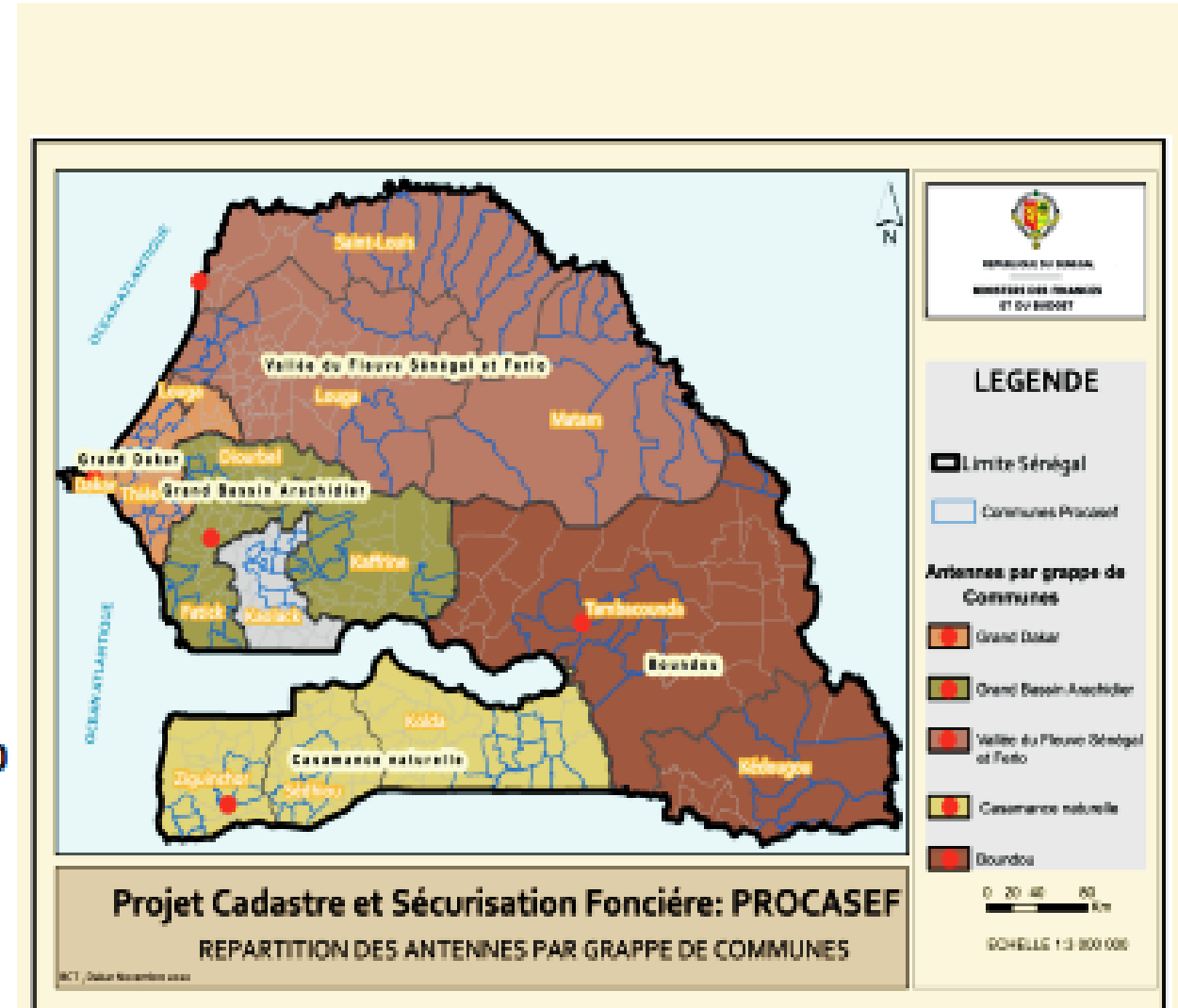
COMMUNES BÉNÉFICIAIRES

CRITERES DE CHOIX DES GRAPPES:

- Zone à forte pression foncière
- Zone agro-écologiques
- Zones à fort enjeu économique

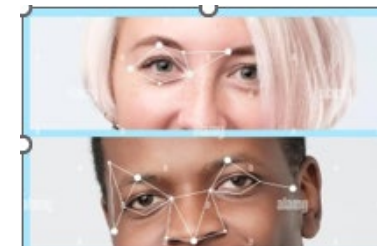
LES GRAPPES

- Grappe du Grand Dakar
20 communes (Dakar et Thiès)
- Grappe du Grand Bassin Arachidier
26 Communes (Fatick, Diourbel sans Kaolack et Kaffrine)
- Grappe de la Vallée du Fleuve Sénégal et Ferlo
37 communes (Saint Louis , Matam et Louga)
- Grappe de la Casamance Naturelle
27 Communes (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou)
- La Grappe du Boundou
17 Communes (Kédougou, Tamba)



PRESENTATION DES FIRMES OU OPERATEURS FONCIERS (5/5)

Un carrefour de compétences internationales au service du foncier



- ✓ Grappe de Grand – Dakar : Groupement AGRER-SONED
- ✓ Grappe du Bassin Arachidier : Groupement EXP-PROCAD-ERCE
- ✓ Grappe de la Vallée du Fleuve et Ferlo: Groupement ETAFAT-TECHSULT-GEODATA
- ✓ Grappe de la Casamance Naturelle: Groupement ETAFAT-TECHSULT
- ✓ Grappe du Boundou : Groupement BETPLUS – AUDET Ag

Atouts des groupements =mutualisation

Ressources

Moyens

Compétences



SERVICES FOURNIS (1/6)

Modernisation, densification et mise à jour du réseau géodésique (stations CORS : De 7 à 22 stations)

Acquisition images pour la production de données cartographiques (Résolution 5/30 cm)



SERVICES FOURNIS (2/6)

APPROCHE SYSTEMATIQUE D'ENREGISTREMENT DES DROITS

L'approche systématique désigne le fait de prendre en considération tous les statuts fonciers, toutes les parcelles et tous les détenteurs de droit foncier au sein d'une même commune.

Deux approches en matière d'enregistrement de droits fonciers

ENREGISTREMENT À LA DEMANDE

L'état/la CT met en place le dispositif juridique, institutionnel, techniques et communicationnel pour envoyer l'utilisateur à entreprendre lui-même quand il le souhaite les démarches pour la sécurisation de son droit foncier.

ENREGISTREMENT SYSTEMATIQUE

L'Etat ou la CT, en plus de la mise en place du dispositif nécessaire d'enregistrement des droits, organise lui-même une opération spéciale d'enregistrement des droits fonciers

Contraintes de l'enregistrement systématique et solutions proposées

Droits collectifs	Modification du Décret 72-1288 (2022-2307 du 30/12/2022)
Déplacement Com Dom	Opérateurs fonciers (Firmes)
Frais de bornage	Quasi-gratuité (conventions avec les communes)

SERVICES FOURNIS (3/6)

CONDUITE DES OPERATIONS FONCIERES

Enregistrement systématique des droits fonciers (150.000 ménages)



Formation des autorités sur la sécurisation foncière

Définition de modes opératoires efficaces et standardisés (MOSEF)



Séance de sensibilisation des populations



Opération de levés parcellaires et d'enquêtes

ENCHAINEMENT DES ACTIVITES

Etape1 :Activités préalables aux opérations foncières :

- A. Information des parties prenantes (autorités administratives, municipales, services techniques, OSC, etc...) :
- C. Mise en place du dispositif de dialogue multi- acteurs au niveau local :
- D. Sensibilisation des populations sur les opérations de sécurisation foncière :
- F. Travaux préalables pour la cartographie
- H. Consolidation de toute la situation de référence par l'opérateur :
- I. Plan de déploiement des opérateurs fonciers :

Etape 2 Enquêtes socio foncières et géographiques :

- A. Définition de l'approche d'enquête et l'élaboration des questionnaires :
- B. Information sensibilisation des populations par l'opérateur foncier :
- C. Réalisation des enquêtes et traitement des données
- D. Levés parcellaires :
- E. Elaboration / Actualisation du POAS :
- F. Restitution des résultats des enquêtes
- G. Affichage (publication des résultats) au niveau des villages et communes :
- H. Relevé et traitement des doléances :



Etape 3 : Procédures d'attribution du NICAD :

- A. Intégration des données dans le système d'informations foncières
- B. Attribution du NICAD (manuelle et automatique) :
- C. Mise à jour du SIFC (ou de l'outil transitoire) :



Etape 4 : Formalisation des droits foncier

- A. Réunion du CTASF pour avis :
- B. Rapport de la commission domaniale :
- C. Délibération du Conseil Municipal :
- D. Transmission et approbation au représentant de l'Etat :
- E. Mise à jour des données dans le SIFC :
- F. Affichage de la délibération approuvée :
- G. Paiement des frais de bornage H. Notification à l'affectataire :
- I. Enregistrement dans le registre foncier :
- J. Installation :





MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

*Risque de l'approche
systématique*

=

*Révélation d'un nombre
important de conflits*

▶ N°Vert 800 00 07 07

PLAIGNANT



reclamation@procasf.sn

CANAUX DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

LIEUX DE RECUEIL ET
D'ENREGISTREMENT

UCG PROCASEF

1. Gouvernance
2. Unité régionale de mise en
œuvre PROCASEF

1. Commune/Bureau Foncier
2. Sous-préfectures

1. Villages centres / 2.
Opérateurs fonciers / 3.
Entreprise BTP

INSTANCES DE
TRAITEMENT

Comité National de Gestion
des Plaintes (CNGP)

Comité régional de Gestion des
Plaintes (CRGP)

Comité local de Gestion des
Plaintes (CLGP)

Comité des Sages (CS)

NIVEAU

4 National

3 Région

2 Communal

1 Village

DIGITALISATION DE LA CHAÎNE FONCIÈRE

Construction de 138 bureaux fonciers équipés et fonctionnels



Conception d'un système d'information foncière Communal (SIFC)



530 000 titres d'affection avec NICAD enregistrés dans le SIFC.

SERVICES FOURNIS (6/6)

DIALOGUE SUR LE FONCIER & RENFORCEMENT DE CAPACITES

O N F

Production de connaissances
et amélioration de la gestion
foncière

6

FORMATION COURT TERME

1

Jeunes techniciens du
Foncier et acteurs locaux

DIALOGUE MULTI- ACTEURS

Renforcement et soutien à
la plateforme nationale sur
la gouvernance foncière

5

FORMATION MOYEN TERME

2

Acteurs impliqués dans
l'enregistrement foncier

IMPLICATION ACTEURS LOCAUX

Implication des maires (AMS) et
de la société civile (CRAFS)
dans la mise en œuvre du projet

4

FORMATION LONG TERME

3

Formation universitaire
pluridisciplinaire sur la gestion du
foncier



À PROPOS DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

FORMATION ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ENREGISTREMENT FONCIER

1- Formation de 144 agents fonciers



2 - Formation des autorités administratives et des services techniques (600 personnes)



3- Formation des acteurs locaux (élus, SM, OSC, OP, GPF, etc.): 7000 personnes (CRAFS)

Phase 1 (En cours) : Renforcement sur les généralités spécifiques à chaque acteur

Phase 2 (En cours) : Formation continue sur les outils (MOSEF, SIFC, MGP, etc.)

BILAN SOMMAIRE A MIS PARCOURS

La fin du premier semestre 2024, notamment à mi-parcours de la mise en œuvre du PROCASEF, avec le démarrage effectif du projet au niveau des communes d'intervention à travers :

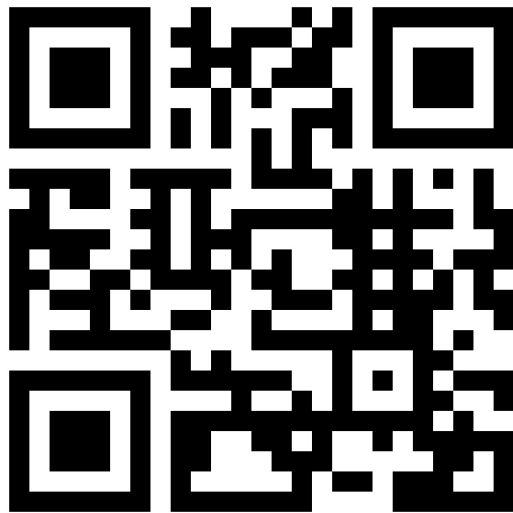
- Le démarrage de la construction des bureaux fonciers à la suite de la formation des agents fonciers des communes ;
- Le déploiement des opérateurs fonciers et la conduite de la phase pilote des opérations au niveau des 5 grappes d'intervention du projet ;
- L'aboutissement du processus de contractualisation avec acteurs de la société civile pour la conduite des activités d'information et de sensibilisation sur le projet.

- Installation tardive des stations CORS (*Composante 1 du Procasef*)
- Mobilisation tardive de la société civile (*Composante 3 du Procasef*)
- Remise à jour permanente de documents de référence du Projet (Manuel de Contrôle qualité , le PEES , le PGM0, etc....)
- Déploiement tardif de l'outil SIFC

PLUS D'INFORMATIONS

ADRESSES & RESEAUX SOCIAUX

Site web: www.procasef.com



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100093160681278>



<https://www.linkedin.com/company/procasef1/>



<https://www.youtube.com/channel/UCVI7qXXQI-5jP0moHv6m5LQ>



<https://www.instagram.com/procasef/>



<https://api.whatsapp.com/send?phone=221773644343>



<https://twitter.com/procasef>

	Unité de Coordination et de Gestion (UCG)	Unité régionale de mise en œuvre (URM)
Adresse	Lot 9 Mermoz Pyrotechnie, rue MZ 64, Dakar.	Ziguinchor quartier Kadior derrière hôpital de la paix
	00 221 20 12 12 / 77 36 44 34 34	



"Un foncier sécurisé pour le développement de nos territoires"

8v-M8 í fGv8 CC8' CM